



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 décembre 2025

N°218

Amélie de Montchalin salue l'action conjointe de la Douane française et de l'Office européen de lutte antifraude ayant permis la saisie de près de 11 millions de jouets contrefaits vendus en ligne

Au cours de l'année 2025, une opération majeure, menée en étroite coopération entre la Douane française et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), a permis d'identifier et de saisir près de 11 millions de jouets contrefaits vendus en ligne. La majorité de ces produits présentaient des risques importants pour la santé et la sécurité des consommateurs, en particulier des enfants.

Pour la partie française, la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) a procédé à des contrôles en ligne et à des prélèvements d'échantillons, permettant d'identifier des lots de jouets contrefaits. Les marchandises ainsi repérées, grâce aux informations obtenues auprès des plateformes de vente en ligne, ont ensuite été retirées des circuits d'approvisionnement par la Douane dans l'attente des expertises des représentants des marques, qui ont confirmé leur caractère contrefait. **À la suite de ces expertises, la Douane a pu saisir au total 10 384 374 jouets sur l'ensemble du territoire national.**

La Douane française a ensuite signalé ses constatations à l'OLAF, qui a ouvert une enquête coordonnée à l'échelle européenne. L'Office a réuni les États membres concernés à Bruxelles afin d'harmoniser la stratégie d'enquête, puis a supervisé plusieurs mois d'investigations en ligne, menées conjointement avec la Douane française et la Douane tchèque.

Grâce à cette coordination et à la coopération de la plateforme en ligne, des millions d'annonces suspectes ont pu être repérées et les marchandises correspondantes rapidement retirées de la vente.

Parallèlement, en attendant que les demandes de coopération internationale soient traitées par les autorités partenaires compétentes, les plateformes ont temporairement retiré du marché, à l'échelle européenne, des marchandises identiques. Les données consolidées seront communiquées ultérieurement.

« *Les jouets contrefaits ne constituent pas seulement une atteinte à la propriété intellectuelle – ils représentent un risque direct pour la sécurité des enfants* », a déclaré **Salla Saastamoinen**, Directrice générale par intérim de l'OLAF. « *Cette opération démontre ce qui peut être accompli lorsque l'OLAF collabore étroitement avec les autorités nationales et les titulaires de droits.* »

Cette opération constitue la première phase d'une enquête plus vaste coordonnée par l'OLAF, au cours de laquelle près de 100 millions d'articles identifiés comme identiques sont actuellement bloquées en Europe. De nouvelles actions opérationnelles sont d'ores et déjà en préparation afin de lutter contre les réseaux criminels exploitant les plateformes de vente en ligne pour diffuser des produits contrefaits et dangereux.

La Douane française, pleinement mobilisée, réaffirme son rôle essentiel dans la protection des consommateurs, la lutte contre la contrefaçon et la sécurisation des échanges commerciaux. La méthodologie de contrôle qu'elle a mise en place permet d'agir efficacement sur le commerce en ligne, en identifiant, dès le stade des annonces en ligne, les marchandises susceptibles d'être contrefaites avant leur mise sur le marché. C'est le fruit d'une démarche véritablement préventive, pensée en amont pour anticiper la massification des flux et accompagner les évolutions logistiques liées au commerce en ligne, notamment l'essor des entrepôts entièrement automatisés.

La Douane française a présenté en 2024 des résultats encore à la hausse en termes de saisies de contrefaçons, avec 21,47 millions d'articles retirés du marché, parmi lesquels plus de 5,6 millions de jouets et jeux contrefaits.

Amélie de Montchalin, ministre de l'Action et des Comptes publics et ministre de tutelle de la Douane a déclaré : « *Cette opération illustre pleinement l'engagement et l'expertise de la Douane française dans la protection des consommateurs, en particulier des plus jeunes, face aux risques posés par la contrefaçon en ligne. Je salue le professionnalisme des agents des douanes et la qualité de la coopération européenne avec l'OLAF, à la pointe de la lutte contre les réseaux criminels exploitant le commerce électronique.* »

POUR ALLER PLUS LOIN

*lien vers le CP réalisé par l'OLAF (en anglais) :

* album photo : <https://flic.kr/s/aHBqjCDLvA>

* rushs vidéos : <https://we.tl/t-CQvvNYI6R6>

* Infographie Douane 2024 contrefaçon :

<https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2025-04/29/infographiecontrefacon-ladouane-protege-les-consommateurs>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contacts presse :

Cabinet d'Amélie de MONTCHALIN : 01 53 18 45 37 – presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des douanes et droits indirects – 01 57 53 47 18 / 42 11 / 47 14 / 43 18 -
presse@douane.finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr